

A decorative graphic consisting of a thin yellow circle. A thick horizontal bar is superimposed on the circle, divided into a dark olive green left section and a light grey right section. A large black left square bracket is on the left side of the bar, and a large yellow right square bracket is on the right side.

Evaluation des agences

Martine Latare
Cour des Comptes, France

Madrid 5-7 Juillet 2006

[Le contexte]

- La France a depuis longtemps utilisé des **organismes extérieurs à l'Etat** (établissements publics, associations...) pour gérer des politiques publiques
- La **réforme budgétaire** mise en place par la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) crée un nouveau contexte pour la gestion publique

[Le contexte]

- Certaines agences sont anciennes :
 - Exemple : ANPE (agence nationale pour l'emploi)
- Dans la période récente, de nouvelles structures ont été créées :
 - Des autorités administratives indépendantes (Autorité de régulation des télécommunications)
 - Des agences (Agence nationale pour la recherche, Agence pour le financement des transports de France)

[Le contexte]

- La réforme budgétaire met en place une démarche de performance :
 - objectifs, indicateurs, projets annuels de performance, rapports annuels de performance
- Elle renforce le rôle de la Cour des comptes :
 - dans l'évaluation des politiques publiques
 - dans le contrôle des comptes de l'Etat

La problématique des « opérateurs »

- A l'origine, un concept comptable : les « opérateurs » des politiques de l'Etat dans la norme comptable n°7 relative aux immobilisations financières
- Les critères de l'opérateur (782 opérateurs recensés) :
 1. Activité non marchande financée majoritairement par l'Etat
 2. Missions et objectifs définis par l'Etat
 3. Activité étroitement encadrée par l'Etat
- Exemples d'opérateurs : universités, CNRS, agences de l'eau, VNF, CEA, BNF, etc...

[La problématique des « opérateurs »]

- Désormais, un **aspect majeur** de la conduite des politiques publiques
 - Les objectifs et indicateurs de l'Etat doivent être déclinés dans les opérateurs
 - Comment rendent-ils compte de leur action au Gouvernement et au Parlement ?
- Une **recommandation** de la Cour des comptes :
 - Généraliser les contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels

Les agences : une priorité de contrôle

- La Cour des comptes a fait du contrôle des « opérateurs » une de ses **priorités stratégiques de contrôle**
- Un **groupe de travail** sur les opérateurs de l'Etat a été constitué

Les agences : une priorité de contrôle

- La Cour des comptes a **toujours contrôlé** les agences chargées de la mise en œuvre des politiques de l'Etat
- Ces contrôles portent à la fois sur **les comptes** et sur **la gestion**
- La Cour souhaite mettre l'accent sur l' **efficacité** et l' **efficience** de ces structures
- Elle souhaite également vérifier que les politiques publiques décidées par le Parlement sont **correctement mises en œuvre** par l'opérateur

Les agences : une priorité de contrôle

- Un groupe de travail **associant toutes les chambres de la Cour** a été mis en place
- Son rôle est de :
 - Aider à établir la liste des agences à contrôler en priorité
 - Définir une méthode de contrôle
 - Etablir la synthèse des travaux effectués pour la préparation d'un ou plusieurs rapports d'ensemble

[La méthode de contrôle]

- Un « **guide de contrôle des opérateurs de l'Etat** » a été élaboré et est en cours d'approbation
- **8 thèmes de contrôle** ont été définis

[La méthode de contrôle]

■ Les 8 thèmes de contrôle :

1. Quelles sont les missions confiées à l'opérateur ?
2. Par qui et comment ces missions lui ont-elles été confiées?
3. Comment sont menés le pilotage et le contrôle de l'opérateur par l'Etat ?
4. Comment est organisé l'opérateur sur le territoire et la cohérence avec les services de l'Etat est elle assurée ?
5. Quelles sont les personnes employées et comment sont-elles gérées ?
6. Les systèmes d'information et les contrôles internes sont-ils satisfaisants?
7. Quelles est l'organisation comptable de l'opérateur?
8. Conclusion : évaluation de l'efficacité et de l'efficience de l'opérateur

[La méthode de contrôle]

- L'objectif final de ces contrôles est d'évaluer si l'Etat **tire profit** d'avoir confié une mission à un opérateur :
 - Quel est le **résultat** obtenu? Est-il conforme à la prestation attendue?
 - La **relation avec l'Etat** est-elle satisfaisante? (ni trop, ni trop peu d'autonomie)
 - Quels sont les **moyens consacrés par l'Etat à la relation** avec l'opérateur?
 - Au total, faut-il **maintenir l'organisation existante** ou la réformer?